



Saint-Jacques, le 17 juin 2020

AVIS PUBLIC

AUX USAGERS DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL **RESTRICTION D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE** **En vigueur jusqu'à nouvel ordre**

Objet : Nouvelles mesures en vigueur jusqu'à nouvel ordre

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs jours, la Municipalité de Saint-Jacques demande à ses citoyens de restreindre leur consommation d'eau potable afin de prévenir une insuffisance du réseau. Cet événement est la priorité de la Municipalité qui met tout en œuvre pour régler la situation. Le personnel responsable de la gestion de l'eau suit de manière assidue les différents équipements de contrôle reliés au réseau d'aqueduc.

Compte tenu de la canicule persistante qui sévit en ce moment, la Municipalité restreint la consommation de l'eau potable à l'utilisation quotidien habituel, comme se nourrir, se laver ou laver ses vêtements.

Il est dorénavant **INTERDIT d'arroser vos plantes et gazon, de laver votre voiture ou tout autre usage non nécessaire à même un boyau d'arrosage.**

Les policiers de la Sûreté du Québec du Poste MRC Montcalm sont autorisés à appliquer les règlements municipaux pour notre municipalité, de ce fait ils pourront émettre les constats d'infraction si nécessaire.

Soyez assurés que la Municipalité est extrêmement désolée des inconvénients encourus par la situation et prend tous les moyens nécessaires pour assurer le service à l'ensemble de sa population.

Merci de votre collaboration dans l'application de ces mesures exceptionnelles.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter au 450 839-3671.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

